

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) 2024-2025 CHAMPIONNAT M18 FEMININ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M18 FEMININ	 Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M18 FEMININE	
Abréviation	8F	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m24	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité AVANT LE 19/09
Engagement sur la 2^{ème} phase en poule basse championnat ACCESS	Illimité AVANT LE 15/12
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Groupement de licenciés	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Extension volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M13	Interdiction
M15	Oui avec simple surclassement
M18	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées et/ou option OPEN	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-18h / Dimanche 11h-15h
Modification d'implantation autorisée	OUI
Délai minimum d'acceptation par les 2 clubs	48h avant la rencontre
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Saisie des résultats sur le site FFVB	Avant 21h00 le jour de la rencontre
GSA responsable de l'envoi des Feuilles De Match	GSA organisateur via l'espace club ou en FDME

Envoi des feuilles de matchs scannées complètes via l'espace club FFVB (feuille papier simplifiée : téléchargeable sur le site internet ligue, FDME simplifiée interdite).

Les feuilles de match doivent être téléchargées via l'espace club.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Championnat M18 à 2 divisions sur inscription libre :

- Niveau ELITE 1^{ère} division, niveau le plus élevé
- Niveau ACCESS 2^{ème} division, niveau le moins élevé

Niveau ELITE

1^{ère} Phase :

- Les équipes engagées dans le championnat M18 ÉLITE sont réparties dans 2 poules de 5 équipes.
- Formule de championnat en matchs aller et retour du 5/10/24 au 15/02/2025 pour établir un classement de 1 à 5.
 - o Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} disputent des play-off.
 - o Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} disputent des play-down.

2^{ème} Phase :

Playoff :

- Formule à poule unique avec les 3 premiers de chaque poule de la première phase.
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 2^{ème} phase.
- Chaque équipe rencontre les 3 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Le calendrier de la seconde phase vous est précisé ci-dessous, les équipes issues de la poule A reçoivent les journées impaires ; les équipes issues de la poule B reçoivent les journées paires.

Déroulement Playoff			
22/2/2025	1A-3B	2A-2B	3A-1B
15/3/2025	2B-1A	3B-3A	1B-2A
29/3/2025	1A-1B	2A-3B	3A-2B
12/4/2025	3B-1A	2B-2A	1B-3A
17/5/2025	1A-2B	3A-3B	2A-1B
24/5/2025	1B-1A	3B-2A	2B-3A

Play-Down :

- Formule à poule unique avec les 4^{èmes} et les 5^{èmes} de chaque poule de la première phase.

- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 2^{ème} phase.
- Chaque équipe rencontre l'ensemble des équipes de la poule en matchs aller et retour.
- Le calendrier de la seconde phase vous est précisé ci-dessous, les équipes issues de la poule A reçoivent les journées impaires ; les équipes issues de la poule B reçoivent les journées paires.

Match poule de classement		
22/2/2025	4A-5B	5A-4B
15/3/2025	5B-5A	4B-4A
29/3/2025	5B-4A	4B-5A
12/4/2025	5A-5B	4A-4B
17/5/2025	5A-4A	5B-4B
24/5/2025	4A-5A	4B-5B

Niveau ACCESS

Le niveau Accès se disputera sur 3 Phases.

1^{ère} Phase :

- Les équipes engagées dans le championnat M18 ACCESS sont réparties dans 4 poules de 4 équipes.
- Formule de championnat en matchs aller et retour du 5/10/24 au 21/12/2024 pour établir un classement de 1 à 4
 - o Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} disputent la poule haute
 - o Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} disputent la poule basse

2^{ème} Phase :

Poule Haute

- Formule à 2 poules uniques avec les 2 premiers des poules de la phase 1.
 - o Les 2 premières équipes des poules A et B forment la poule AB.
 - o Les 2 premières équipes des poules C et D forment la poule CD.
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 2^{ème} phase
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Le calendrier de la deuxième phase vous est précisé ci-dessous :
 - Les équipes de la poule A reçoivent les équipes de la poule B lors de la première journée de la Poule Haute.
 - Les équipes de la poule C reçoivent les équipes de la poule D lors de la première journée de la Poule Haute.
 - A l'issue de cette phase
 - o Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} disputent la poule Play-Off,
 - o Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} disputent la poule de classement.

Matches poule Haute 2 ^{ème} phase				
Dates	Poule AB		Poule CD	
11/1/2025	1A-2B	2A-1B	1C-2D	2C-1D
25/1/2025	1B-1A	2B-2A	1D-1C	2D-2C
1/2/2025	2B-1A	1B-2A	2D-1C	1D-2C
15/2/2025	1A-1B	2A-2B	1C-1D	2C-2D

Poule Basse

- Formule à 2 poules uniques avec le 3^{ème} et les 4^{èmes} des poules de la phase 1.
 - o Les 3^{èmes} et les 4^{ème} équipes des poules A et B forment la poule E.
 - o Les 3^{èmes} et les 4^{ème} équipes des poules C et D forment la poule F.
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 2^{ème} phase
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Le calendrier de la deuxième phase vous est précisé ci-dessous :
 - Les équipes de la poule A reçoivent les équipes de la poule B lors de la première journée de Poule Haute.
 - Les équipes de la poule C reçoivent les équipes de la poule D lors de la première journée de Poule Haute.
 - A l'issue de cette phase :
 - o Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} disputent une poule de classement, places 9 à 12.
 - o Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} disputent la poule de classement, places 13 à 16.

Matches poule Basse 2 ^{ème} phase				
Dates	Poule E		Poule F	
11/1/2025	3A-4B	4A-3B	3C-4D	4C-3D
25/1/2025	3B-3A	3B-4A	3D-3C	4D-4C
1/2/2025	4B-3A	3B-4A	4D-3C	3D-4C
15/2/2025	3A-3B	4A-4B	3C-3D	4C-4D

Cette phase pourrait subir de modification en cas d'engagement d'équipe avant le 15 décembre 2024.

3^{ème} Phase :

Play-off, places de 1 à 4 et poule de classement, places 5 à 8 :

- Formule à 2 poules uniques avec les 2 premiers des poules de la phase 2.
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 3^{ème} phase
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en match aller et retour.
- Les équipes de la poule AB reçoivent les équipes de la poule CD lors de la première journée.

Match poule de classement				
Dates	Playoff		Poule de classement 5 à 8	
15/3/2025	1AB-2CD	2AB-1CD	3AB-4CD	4AB-3CD
12/4/2025	1CD-1AB	2CD-2AB	3CD-3AB	4CD-4AB
15/5/2025	2CD-1AB	1CD-2AB	4CD-3AB	3CD-4AB
24/5/2025	1AB-1CD	2AB-2CD	3AB-3CD	4AB-4CD

Poule de classement, places 9 à 12 et poule de classement, places 13 à ? :

- Formule à 2 poules uniques avec les 2 premiers des poules de la phase 2.
- Les résultats de deuxième phase acquis contre les équipes qualifiées sont conservés pour la 3^{ème} phase
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Les équipes de la poule AB reçoivent les équipes de la poule CD sur la première journée.
- Pour la poule de classement basse : à définir en fonction des engagements jusqu'au 15 Décembre 2024.

Matches poule de classement			
Dates	Poule de classement 9 à 12		Poule de classement basse
15/3/2025	1E-2F	2E-1F	Sportive à définir avec les équipes engagées avant le 15 décembre 2024.
12/4/2025	1F-1E	2F-2E	
15/5/2025	2F-1E	1F-2E	
24/5/2025	1E-1F	2E-2F	

Art 8 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueuses est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et récupère les DAF.

Catégorie Elite :

Saison 2024/2025		
Classement	1 ^{er}	Champion M18 Saison 24/25
	2 ^{ème} à la 8 ^{ème} Place	Maintient dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	9 ^{ème} et 10 ^{ème} place	Poule Access pour la saison 2025/2026

Catégorie Access :

Saison 2024/2025		
Classement	1 ^{er}	Champion M18 Saison 24/25 catégorie Access + Montée dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	2 ^{ème}	Montée dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	De la 3 ^{ème} à la dernière place	Maintient Poule Access pour la saison 2025/2026

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

En cas de joueuses non licenciées, ou défaut de surclassement, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (-1 point, 25-00, 25-00, 25-00) si 6 joueuses sont régulièrement qualifiées. Si moins de 6 joueuses régulièrement qualifiées l'équipe est déclarée forfait (-3 points, 25-00, 25-00, 25-00).

Pour les Clubs ayant engagé plusieurs équipes dans le championnat, la circulation des joueuses entre les différentes équipes doit être contrôlée :

- Joueuses appartenant à l'équipe 1 :
 - o Toute joueuse inscrite sur la première feuille de match de l'équipe 1 ;
 - o Toute joueuse de l'équipe 2 ayant participé à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).
- Joueuses appartenant à l'équipe 2 :
 - o Toute joueuse inscrite sur la première feuille de match de l'équipe 2 ;
 - o Toute joueuse de l'équipe 1 n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres (consécutives) de l'équipe 1.

Toute joueuse inscrite sur la première feuille de match de l'équipe 1 appartient à l'équipe 1.

Toute joueuse inscrite sur la première feuille de match de l'équipe 2 appartient à l'équipe 2.

Toute joueuse qui est redescendue dans l'équipe 2 (après 3 non-participations dans l'équipe 1, hors cas de suspension par une commission) redevient joueuse de l'équipe 1 après chaque nouvelle participation dans l'équipe 1.

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (-1 point, 25-00, 25-00, 25-00) si 6 joueuses sont régulièrement qualifiées. Si moins de 6 joueuses régulièrement qualifiées l'équipe est déclarée forfait (-3 points, 25-00, 25-00, 25-00).

Art 11 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à l'ensemble du championnat.

Une équipe inscrite en cours de saison remplira 0.5 unité de formation (UF) de devoir d'accueil et de formation.

Art 12 – ARBITRAGE

Le GSA organisateur doit fournir un arbitre (jeune de préférence initié à l'arbitrage) et un marqueur pour chaque rencontre à domicile.

RAPPELS RGES :

COMPLEMENT A L'ARTICLE 28 - RENCONTRES PERDUES PAR PÉNALITÉ OU PAR FORFAIT

Une équipe forfait sur un match aller jouera forcément le match retour à l'extérieur.

ARTICLE 29 - FORFAIT GENERAL

29.2 Une équipe qui totalise plus de 3 forfaits sur l'ensemble de la saison est déclarée forfait générale.